

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 82

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Participation au financement de la production de 4 Logements Conventionnés Très Sociaux (LCTS) avec le PACT des Bouches-du-Rhône sur la commune de Châteaurenard

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 60**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Lors du vote du budget primitif le 25 mars 2016, le Conseil Départemental a reconduit sa politique du logement, par délibération n° 19.

Le Conseil Départemental a inscrit au budget départemental, une autorisation de programme (A.P.) n° 2016-10416O de 270 000 € destinée à accompagner le financement du dispositif d'intervention visant à développer la production de logements conventionnés très sociaux (LCTS) dans le parc privé.

PRESENTATION DE L'OPERATION

L'association PACT des Bouches-du-Rhône domiciliée L'Estello 1 chemin des Grives 13013 Marseille soumet à notre décision de financement un projet de réhabilitation de 4 logements en L.C.T.S., 26 avenue du Général de Gaulle 13160 Châteaurenard.

Vous trouverez, en annexe I, le détail de cette opération pour laquelle une aide globale de 48 000 € est sollicitée, portant sur un coût prévisionnel d'opération T.T.C. de 269 866 €.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de prog.	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'A.P.	Engt.
10416	1012778	Travaux Hors OPAH	204-72-20423	2016-10416O	48 000 €
TOTAL A ENGAGER					48 000 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- de donner un accord à l'octroi d'une subvention de **48 000 €** à la SCI Les Myosotis représenté par M. Michel BOURGOIN, dans le cadre du financement de 4 logements L.C.T.S., 26 avenue du Général de Gaulle 13160 Châteaurenard ;
- de m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de notre aide que vous trouverez en annexe II de ce rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans les documents détaillés figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n° 2016-10416O, rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL